

suivant: 1. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1958, quelle somme le gouvernement du Canada a-t-il dépensée pour l'instruction d'enfants de militaires?

2. Quel était le nombre d'enfants de militaires fréquentant les écoles?

3. Combien de ces enfants fréquentaient des écoles a) au Canada, b) outre-mer?

4. Sur cette somme globale, combien a-t-on dépensé à l'égard d'enfants de militaires a) au Canada, b) outre-mer?

5. Quel a été, par élève, le coût global de ce programme a) au Canada, b) outre-mer, c) pour le Canada et outre-mer?

6. Combien de ces enfants recevaient leur instruction a) dans des écoles fournies par le gouvernement fédéral, b) grâce à des subventions accordées à des écoles déjà existantes?

7. Quelle somme, en moyenne et par élève, a-t-on versée à des écoles déjà existantes pour ces enfants à l'égard de chaque province du Canada?

8. Quelle somme globale estimative verse-t-on par élève dans les écoles ordinaires du Canada à l'égard de chaque province?

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—Liste des actionnaires des banques à charte du Canada à la fin de l'exercice financier de 1958, selon les dispositions du paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre 48 des Statuts du Canada (1953-1954).

Par M. Fleming (Eglinton),—Liste (en français) des actionnaires des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques d'épargne de Québec à la fin de l'exercice financier de 1958, selon les dispositions du paragraphe (1) de l'article 93 de ladite loi, chapitre 41 des Statuts du Canada (1953-1954).

Par M. Fulton, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français) de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958.

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Rapport sur les niveaux de strontium-90 dans des échantillons de poudre de lait, pour la période écoulée d'avril à décembre 1958.

Par M. Starr, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage adressé au ministre du Travail le 26 août 1958, concernant les diverses séances tenues par le Comité lors de sa réunion du 19 août 1958.

Vingt-quatrième rapport du greffier des pétitions, suivant le paragraphe 7 de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante suivante aux fins d'une loi de divorce, déposée le 17 avril et présentée par M. McCleave le 8 mai, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement et pour cette raison elle ne peut pas être reçue:

Estelle Labelle Baxter Robertson, épouse de Cecil William Robertson, de Schefferville (P.Q.).

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,

ROLAND MICHENER